BMO | Gestion mondiale d'actifs

APERÇU DU FONDS
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe
Série F
26 mai 2026

Gestionnaire : BMO Investissements Inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Portefeuille FNB à revenu fixe BMO que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec BMO Investissements Inc. au 1 800 304-7151 ou à l'adresse servicealaclientele.fondsmutuels@bmo.com, ou visitez le www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code(s) du fonds :	BMO95700	**Gestionnaire du fonds :**	BMO Investissements Inc.
$ US	BMO40400	**Gestionnaire(s) de portefeuille :**	BMO Gestion d'actifs inc.
Date de création de la série :	12 août 2013	**Distributions :**	Chaque trimestre en mars, en juin, en septembre et en décembre (le revenu net) et en décembre (les gains en capital nets)
Valeur totale du fonds au 31 mars 2026 :	400,7 millions de dollars		
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,45 %	**Placement minimal :**	500 $ (initial), 50 $ (additionnel)

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement en faisant des placements principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds devraient être principalement ou exclusivement des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons, ou investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

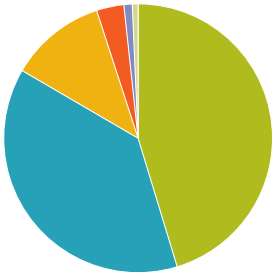
Dix principaux placements (au 31 mars 2026)

1.	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens	31,6 %
2.	FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens	11,6 %
3.	FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens, parts en $ CA cotées	11,2 %
4.	FINB BMO obligations de sociétés à court terme, parts en $ CA cotées	9,7 %
5.	BMO Fonds d'obligations de base Plus, série FNB	9,2 %
6.	FINB BMO obligations totales	8,9 %
7.	FINB BMO obligations fédérales à long terme	5,3 %
8.	FINB BMO titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	5,0 %
9.	FNB BMO TAP AAA, parts couvertes cotées	2,5 %
10.	FNB BMO de produits de base généraux	1,7 %

Pourcentage total des 10 principaux placements : 96,7 %

Nombre total de placements : 12

Répartition des placements (au 31 mars 2026)



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BMO Investissements Inc. estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

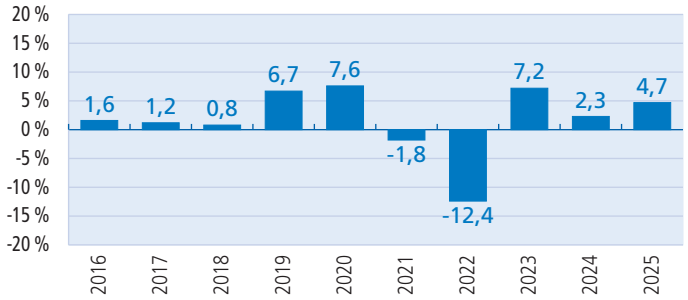
Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série F du fonds au cours des 10 dernières années civiles, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel de la série F du fonds au cours des 10 dernières années. La série a perdu de sa valeur pendant 2 de ces 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des parts de série F du fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	7,8 %	31 décembre 2023	votre placement augmenterait pour s'établir à 1 078 $.
Pire rendement	-6,9 %	30 avril 2022	votre placement chuterait pour s'établir à 931 $.

Rendement moyen

Au 30 avril 2026, le rendement composé annuel de la série F du fonds s'établissait à 1,5 % pour les 10 dernières années, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 $ dans cette série il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 161 $.

À qui le fonds est-il destiné?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un placement comportant un risque limité ayant une faible volatilité
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine fluctuation de la valeur marchande de votre placement).

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Plutôt que de verser des frais d'acquisition à l'égard de chaque opération, vous versez à la société de votre représentant des frais annuels fondés sur la valeur de vos actifs. Vous ne versez aucuns frais d'acquisition lorsque vous achetez des parts de série F du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du fonds.

Au 30 septembre 2025, les frais de la série F du fonds s'élevaient à 0,50 % de sa valeur, ce qui correspond à 5 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration fixes et des frais d'exploitation des parts de série F du fonds. BMO Investissements Inc. a renoncé à certains frais de la série. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.	0,45 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit du coût des frais de transactions du fonds.	0,05 %
Frais du fonds	**0,50 %**

Renseignements sur la commission de suivi
Aucune commission de suivi n'est versée à la société de votre représentant à l'égard de cette série du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	De 0 à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou échangez puis faites racheter ou échangez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur échange. Cette pénalité sera payée directement au fonds.
Frais d'échange	Vous pouvez négocier ces frais avec votre représentant. À l'heure actuelle, ces frais peuvent atteindre jusqu'à 2 % du montant que vous échangez.
Frais de la série F	Les parts de série F conviennent aux investisseurs qui ont ouvert un compte assorti de frais fixes ou qui participent à un programme intégré de la société de leur représentant. Vous pouvez acheter des parts de série F uniquement par l'intermédiaire de votre représentant si sa société a conclu une convention relative à la série F avec BMO Investissements Inc. et uniquement avec l'autorisation préalable de celle-ci.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.
First Canadian Place
100, rue King Ouest, 43e étage
Toronto (Ontario) M5X 1A1

Sans frais 1 800 304-7151
www.bmogam.com/ca-fr/investisseur/
Courriel : servicealaclientele.fonds@bmo.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.